



BIBLIOTHEQUE DE L'IMIST/CNRST

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE MULTIMEDIA

Cette chartre permet à chaque adhérent de l'espace multimédia de prendre connaissance de ses droits au sein de l'espace ainsi que de ses devoirs.

La bibliothèque de l'IMIST/CNRST diversifie son offre documentaire et met à votre disposition une salle multimédia pour vous permettre de compléter vos recherches via l'accès aux bases de données scientifiques internationales.

Cet espace équipé en matériel informatique est configuré pour un usage collectif, son utilisation commune impose un nombre de mesures et de précautions que les adhérents sont appelés à respecter.

La présente chartre, associée à la chartre générale de la bibliothèque, a pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'espace multimédia (connexion à l'Internet et matériel informatique). L'adhérent accédant à cet espace a accepté explicitement les conditions d'utilisation.

USAGE ET RESPONSABILITE

- La salle multimédia est réservée à des besoins de consultation des bases de données et non pour la lecture ;
- Le poste informatique ne peut accueillir plus d'une personne ;
- L'utilisation de la connexion Internet au sein de cet espace est dans l'objectif de compléter les recherches documentaires ; l'adhérent ne doit en aucun cas accéder aux sites qui ne rentrent pas dans les missions de la bibliothèque de l'IMIST/CNRST ;
- La bibliothèque n'est pas responsable du contenu des pages Internet consultées ni de l'usage qu'il pourrait en être fait. Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas aux missions de la bibliothèque ;
- Le temps de connexion et d'utilisation n'est pas limité. Néanmoins, l'accès au poste peut l'être en cas de trop forte affluence pour garantir la consultation des ressources en ligne par le plus grand nombre d'adhérents ;
- La sauvegarde des données personnelles sur le disque dur n'est pas autorisée ;

- Pour les besoins de sécurité, les périphériques de stockage externes (clés USB, CD-ROM) sont désactivés. Il est également interdit de procéder à des téléchargements de vidéos, jeux, musiques, programmes, logiciels... ;
- Les adhérents s'engagent à ne pas modifier la configuration du poste de consultation et/ou effectuer des opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du poste (installation de logiciels) ;
- Il est strictement interdit de débrancher le matériel informatique de la salle (prises électriques, souris, rallonges, câbles des ordinateurs);
- L'adhérents ne peut pas connecter son ordinateur personnel au réseau de la salle ou débrancher le matériel de la salle pour connecter son propre ordinateur ou téléphone ;
- L'adhérent doit prévenir le personnel de la bibliothèque de tout problème technique et s'abstenir de toute intervention qui nuirait au matériel ;
- Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'adhérent qui doit procéder au remplacement du matériel ou à son remboursement en fonction de la valeur en cours de la détérioration ;
- L'adhérent est appelé au respect des autres adhérents et au respect du personnel de la bibliothèque lors des interventions de ce dernier;
- L'adhérent doit observer des comportements respectueux au sein des espaces de la bibliothèque ;
- Pour une utilisation optimum de l'espace multimédia, chaque adhérent est dans l'obligation de respecter cette charte ;
- En cas du non-respect des règles du bon usage susmentionnées, l'adhérent encours la suspension immédiate et provisoire de sa carte bibliothèque pour une durée d'une semaine.

